

Cercle de la Voile de Bordeaux Carcans-Maubuisson



AVIS de COURSE

CHALLENGE FINN 2015 Aquarelle Canal+



19 avril, 13 septembre

4-6 avril : voir l'avis de course de la Coupe Granchamp
14-17 mai : voir l'avis de course du mémorial Bistuer
13-14 juin : voir l'avis de course de la Coupe d'Aquitaine
13 septembre : voir l'avis de course de la Coupe des Vendanges

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquent aux concurrents étrangers,
- 1.3. les règlements fédéraux.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe FINN.
- 3.2. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire disponible sur le site du club et au secrétariat du club
Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : 20 euros pour les deux régates dont les dates sont données par cet avis de course (19 avril, 13 septembre).

4. PROGRAMME

- 4.1. Confirmation d'inscription : au secrétariat du club à partir de 11h30 chaque jour de course
- 4.2. Jours de course : 1^{er} signal d'avertissement à 13 heures pour les régates du 19 avril et du 13 septembre.

5. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront : disponibles sur le site du CVBCM et à la confirmation des inscriptions

6. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : voir annexe aux IC

7. SYSTEME DE PENALITE

Pénalité de deux tours

8. CLASSEMENT

Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de deux.

Nombre maximal de courses : trois

Trois courses devront être courues et validées pour enlever le plus mauvais résultat

9. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

10. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

11. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.